

AUGMENTATION DU SMIC AU 1ER JUIN :

CONSÉQUENCES POUR LES GRILLES DE SALAIRE DE LA FPH

Le gouvernement annonce le 13 mai une augmentation du SMIC de l'ordre de 44€ bruts mensuels. Ce qui le portera à environ **1867€ bruts par mois**. De fait, de nouveaux échelons vont basculer sous le SMIC ! Vous les trouverez en grisé ci-dessous :



C1 : ASHQ, AEQ, ADJOINTS ADMINISTRATIFS, ...

ÉCHELON	DURÉE	INDICE MAJORÉ	SALAIRE DE BASE BRUT
1	1 an	366	1801,74€
2	1 an	367	1806,66€
3	1 an	368	1811,58€
4	1 an	369	1816,51€
5	1 an	370	1821,43€
6	1 an	371	1826,35€
7	3 ans	372	1831,28€
8	3 ans	373	1836,20€
9	3 ans	376	1850,97€
10	4 ans	377	1855,89€
11	-	387	1905,12€

C2 : ASHQ CL. SUP, AMP/AES, OP2, AMBULANCIER, ...

ÉCHELON	DURÉE	INDICE MAJORÉ	SALAIRE DE BASE BRUT
1	1 an	367	1806,66€
2	1 an	369	1816,51€
3	1 an	370	1821,43€
4	1 an	373	1836,20€
5	1 an	374	1841,12€
6	1 an	376	1850,97€
7	2 ans	377	1855,89€
8	2 ans	385	1895,27€
9	3 ans	397	1954,34€
10	3 ans	409	2013,42€
11	4 ans	417	2052,80€
12	-	425	2092,18€

C3 : AMP/AES PRINCIPAL, OP1, AMBULANCIER PRINCIPAL, ...

ÉCHELON	DURÉE	INDICE MAJORÉ	SALAIRE DE BASE BRUT
1	1 an	373	1836,20€
2	1 an	375	1846,04€
3	2 ans	376	1850,97€
4	2 ans	385	1895,27€
5	2 ans	398	1959,27€
6	2 ans	408	2008,49€
7	3 ans	420	2067,57€
8	3 ans	435	2141,41€
9	3 ans	455	2239,86€
10	-	478	2353,09€

AS ET ADP CLASSE NORMALE

ÉCHELON	DURÉE	INDICE MAJORÉ	SALAIRE DE BASE BRUT
1	1 an 1/2	373	1836,20€
2	1 an 1/2	375	1846,04€
3	2 ans	377	1855,89€
4	2 ans	388	1910,04€
5	2 ans 1/2	401	1974,03€
6	3 ans	414	2038,03€
7	3 ans	429	2111,87€
8	3 ans	444	2185,71€
9	3 ans	461	2269,40€
10	4 ans	485	2387,55€
11	-	517	2545,08€

B1 : SECRETAIRE MÉDICALE, ARM, TH, ADH 1ER GRADE

ÉCHELON	DURÉE	INDICE MAJORÉ	SALAIRE DE BASE BRUT
1	1 an	373	1836,20€
2	1 an	374	1841,12€
3	1 an	375	1846,04€
4	1 an	376	1850,97€
5	2 ans	377	1855,89€
6	2 ans	386	1900,19€
7	2 ans	401	1974,03€
8	3 ans	420	2067,57€
9	3 ans	436	2146,33€
10	3 ans	446	2195,56€
11	3 ans	462	2274,32€
12	4 ans	482	2372,78€
13	-	508	2500,77€

B2 : SECRETAIRE MÉDICALE, ARM, TH, ADH 2ÈME GRADE

ÉCHELON	DURÉE	INDICE MAJORÉ	SALAIRE DE BASE BRUT
1	1 an	376	1850,97€
2	1 an	377	1855,89€
3	2 ans	384	1890,35€
4	2 ans	395	1944,50€
5	2 ans	406	1998,65€
6	2 ans	421	2072,49€
7	3 ans	441	2170,95€
8	3 ans	457	2249,71€
9	3 ans	466	2294,02€
10	3 ans	485	2387,55€
11	4 ans	509	2505,70€
12	-	539	2653,38€

A l'heure actuelle, le gouvernement n'a pas indiqué comment serait compensé la différence avec le nouveau montant du SMIC au 1er juin. Indemnité compensatrice ou revalorisation des indices majorés des échelons impactés. A suivre...

6 GRILLES SERONT DORÉNAVANT IMPACTÉES PAR DES ÉCHELONS SOUS LE SMIC !



AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES !

Syndicat CGT du CHM - cgt.montfavet@gmail.com - 0490039073
Pour nous renforcer, syndiquez vous et participer à notre congrès
CGT du CHM des 22 et 23 juin 2026

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE - 28 MAI 2026

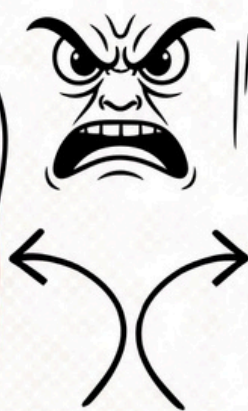




LA MACHINE À PRÉCARISER L'EMPLOI HOSPITALIER EST EN MARCHE !

Au 1^{er} juin, le SMIC est revalorisé de 44€ bruts. Une augmentation qui plonge plusieurs échelons de 6 grilles de salaire en dessous du salaire minimum !

Catégorie C : Les Agents des Services Hospitaliers Qualifiés (ASHQ), les Agents d'Entretien Qualifiés (AEQ), les adjoints administratifs stagneront, en l'état, pendant au moins 19 ans sans évolution de leur salaire indiciaire !

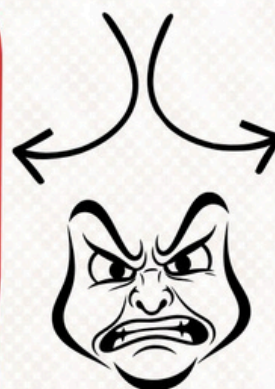


Catégorie B : Les aides-soignant-e-s et Auxiliaires de Puériculture débiteront leur carrière avec un salaire de base au SMIC, et ce, pendant 5 ans !

CONSÉQUENCES

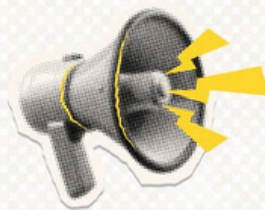


Catégorie B : Pour les Secrétaires Médicales, Assistants de Régulation Médicales, Techniciens Hospitaliers, Adjoints de Cadres Hospitaliers, même chose mais pendant 6 ans !



Catégorie A : La catégorie A ne bénéficie d'aucun mécanisme correctif et le gel pénalise le niveau de rémunération des agents !

LA CGT REVENDIQUE :



Le dégel et une revalorisation de la valeur du point d'indice
De vraies négos sur l'augmentation générale des salaires
L'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation



Syndicat CGT du CHM - cgt.montfavet@gmail.com - 0490039073
 Pour nous renforcer, syndiquez vous et participer à notre congrès
 CGT du CHM des 22 et 23 juin 2026

